



# ATELIER D'EVALUATION DE LA TASK FORCE REGIONALE AFLEG / FLEGT

*Douala – Cameroun, du 13 au 15 mai 2009*

## COMPTE-RENDU

### Journée du Mercredi 13 mai 2009

#### *1. Session d'ouverture*

La session d'ouverture présidée par le Secrétaire Exécutif Adjoint (SEA) de la COMIFAC, M. Martin TADOUM a démarré à 10h00.

Le mot de bienvenue a été prononcé par M. Dietmar SCHORLEMER, Conseiller technique principal de la GTZ, remplaçant de M. Claus-Michael FALKENBERG qui se présente brièvement puis exprime ses fortes attentes vis-à-vis de la présente évaluation.

Ensuite, le SEA prend la parole. Il effectue un rapide tour d'horizon de la Task Force avant de mettre en exergue le besoin d'évaluer le fonctionnement et les impacts de ce groupe régional après plus de 2 années d'existence. Il a souligné le manque de clarté sur la plus-value de la Task Force par rapport aux autres initiatives actuelles nationales ou internationales notamment avec l'Union Européenne. Enfin, il a exprimé le souhait de la COMIFAC d'avoir une évaluation claire et sans concession dans l'intérêt de tous, et notamment celui de la Task Force et de son devenir.

Cette session a été suivie de la mise en place du bureau en charge du secrétariat de séance et de l'élaboration du rapport, composé comme suit :

M. Alain PENELON, Secrétaire du comité de pilotage de la Task Force  
M. Moulngang TAL, Coordonnateur national COMIFAC du Tchad, membre et  
M. Valéry TCHUANTE, expert Suivi-Evaluation, COMIFAC, membre.

La modération des débats et l'animation de l'atelier ont été assurées par M. Arend Jan Van BODEGOM et Mme Dieuwke KLAVER, experts de l'Université de Wageningen, Pays-Bas.

Introduisant l'évaluation, Mme KLAVER en a rappelé les préoccupations selon 5 axes principaux qui déterminent la performance organisationnelle de la Task Force:

1°) sa pertinence, 2°) son impact, 3°) son efficacité, 4°) son efficience et 5°) sa durabilité.

Elle a ensuite exposé l'agenda des 3 journées et après quelques échanges sur la pertinence de l'ordre de traitement des éléments de l'évaluation, le programme initial a été adopté afin de respecter la méthodologie et l'analyse proposées.

La modération a présenté la première session de travail en commissions et a indiqué les orientations à suivre pour conduire l'activité. Puis les participants ont été scindés en 2 groupes.

### **Groupe 1 :**

- 1- le suivi-évaluation des processus AFLEG/FLEGT
- 2- l'information, la communication et le réseautage.

### **Groupe 2 :**

- 3- Partenariat
- 4- Plaidoyer et Lobbying
- 5- Renforcement des capacités (en coopération avec RIFFEAC).

## **2. Restitution des travaux en commissions**

*Groupe 1.* Rapporteur : M. Patrice PASSE SANAND.

*Thèmes :*

- 1- le suivi-évaluation des processus AFLEG/FLEGT
- 2- l'information, la communication et le réseautage.

La restitution a eu pour support le tableau du plan d'opérationnalisation de Task Force. Le rapport a clairement montré l'insuffisance de résultats de la Task Force en matière d'information de communication (goulot d'étranglement dans la circulation de l'information) et de vulgarisation même si la Task Force a semblé avoir maîtrisé les modalités de fonctionnement des processus AFLEG/FLEGT et rendu compte d'avancées à travers des ateliers pilotés par la COMIFAC.

Au terme de sa présentation, le groupe 1 a formulé des recommandations visant à améliorer la communication notamment par :

- la création d'une page additionnelle « Task Force » sur le site web de la COMIFAC,
- l'incitation des membres de la TF à s'inscrire au forum prévu pour eux sur la plate forme électronique de la COMIFAC.

Il a été convenu que ces recommandations feront l'objet d'un débat ultérieur, lequel a conduit au constat suivant :

- l'absence de reconnaissance collective d'appartenance à la Task Force ne signifie pas pour autant l'absence d'actions individuelles des membres au sein de ces fora.
- cette absence de reconnaissance collective remet en cause l'évaluation si elle n'est que collective.

Une clarification a ensuite été apportée sur la nature des fora précisant qu'il s'agit bien des fora nationaux prévus par le Traité de la COMIFAC et non des fora CEFDHAC. Ces fora intègrent les représentants des diverses organisations de la société civile et s'insèrent dans la mise en oeuvre des organes d'accompagnement de la COMIFAC prévus par le Traité.

*Groupe 2.* Rapporteur M. Alain PENELON.

*Thèmes :*

- 3- Partenariat
- 4- Plaidoyer et Lobbying
- 5- Renforcement des capacités (en coopération avec RIFFEAC).

### **PARTENARIAT / RESEAUX**

1°) La mobilisation des fonds prévus par les bailleurs a bien eu lieu, à l'exception de la Banque Mondiale dont les fonds restent encore à mobiliser conformément à l'engagement pris lors de la

réunion constitutive de Bangui en novembre 2006. Depuis cette réunion, la Banque Mondiale ne s'est plus manifestée. La GTZ a engagé 112 000 € et la Coopération Française 55 000 €. De son côté, la COMIFAC n'a pas non plus été en mesure d'apporter un soutien financier à ce groupe. L'intervention des experts de l'Université de Wageningen a été possible grâce à la contribution du Ministère de l'Agriculture des Pays-Bas.

2°) Sur la question de cohérence entre FLEGT / AFLEG, il est établi qu'il n'y a pas de lien réel entre les deux processus. La perception vague de l'applicabilité d'AFLEG par opposition à l'approche codifiée du processus FLEGT a conduit à un développement de FLEGT au détriment du processus africain AFLEG.

Cependant, FLEGT s'est développé sur une base bilatérale en dehors du cadre sous-régional de la Task Force soulignant encore davantage le manque de cohérence.

3°) L'implication tripartite n'a pas non plus été fonctionnelle. Le canal CEFDHAC n'a pas porté la Task Force. De surcroît, au sein même du groupe, le secteur privé n'a jamais participé. La Task Force a été trop généraliste et a nettement manqué de clairvoyance sur certains sujets brûlants de l'actualité pour les prendre en main et associer le secteur privé tels que les thèmes de discussions récurrents de la certification (site à haute valeur de conservation, rôle des populations autochtones dans la gestion forestière, redevances forestières). Elle s'est rendue peu crédible pour le secteur privé d'où leur absence à cette Task Force.

#### **RENFORCEMENT DES CAPACITES**

1°) Les ateliers nationaux d'information n'ont pas été organisés et dans le meilleur des cas, ils ont été remplacés par des ateliers FLEGT (Cameroun, Congo, RCA et Gabon).

Au sein de la COMIFAC, de nombreuses réunions se sont tenues sur des thèmes en lien avec la gouvernance forestière sans que la Task Force y soit associée d'une façon ou d'une autre.

2°) Il n'y a pas eu de collaboration soutenue avec le RIFFEAC pour négocier l'insertion d'éléments « gouvernance » dans les divers programmes pédagogiques des établissements, membres du RIFFEAC.

Une discussion s'est engagée au sein du Groupe 2 pour mesurer ce que les membres semblent avoir acquis au sein de la Task Force. La majorité a exprimé la satisfaction d'avoir beaucoup appris individuellement et d'avoir ainsi eu la capacité d'en parler au sein de leurs réseaux même si l'impact collectif n'est pas perceptible.

#### **LOBBYING / PLAIDOYER**

En matière de plaidoyer, la Task Force a élaboré un canevas pour la synthèse régionale sur la gouvernance qui pouvait aussi devenir un outil de lobbying. Mais le retour de seulement 3 rapports pour l'ensemble des participants a traduit la défaillance de mobilisation.

La Task Force a clairement manqué d'un mandat pour porter politiquement la volonté de la COMIFAC à agir sur la gouvernance.

En dehors du (des) programmes prévu(s), le Groupe 2 a examiné les autres initiatives de la Task Force :

- Invitation des membres au 1er Forum Régional FLEGT
- Définition d'actions « *Aflegeables* »
- Renforcement des capacités du groupe de travail à travers les formations de Wageningen,
- Intervention « gouvernance » lors de la 6ème CEFDHAC
- Initiative du canevas pour le rapport régional sur la gouvernance.

La modération a ensuite lancé le débat sur l'efficacité de la Task Force.

Plusieurs réactions se sont suivies pour souligner la faible efficacité du groupe régional (manque d'identification des membres à la mission qui leur incombait de promouvoir la Task Force au sein de leurs services respectifs) mais aussi vis-à-vis des moyens financiers investis.

D'un côté, la préoccupation portée sur l'efficacité de l'argent investi a montré la faiblesse de l'efficacité sachant que le risque encouru sur cet investissement était connu. De l'autre côté, la préoccupation s'est focalisée sur l'efficacité du fonctionnement de la Task Force.

L'efficacité du fonctionnement de la Task Force est-il plus mauvais que d'autres groupes régionaux puisque le coût de son fonctionnement s'est avéré le moins onéreux ? Doit-on en tirer des conclusions ? Le contexte a eu incontestablement une influence mais ce sujet a été abordé le lendemain.

La modération a ensuite proposé une question à laquelle les participants ont du répondre pour alimenter le débat, formulée comme suit : Quel a été le changement le plus significatif en matière de gouvernance forestière que vous attribuez à la Task Force ?

Après avoir écrit leur réponse, les participants sont passés devant les feuilles de papier fixées au mur pour lire ce que les autres ont écrit.

Le 1er constat : le processus FLEGT supplante l'AFLEG.

Le 2nd constat : la Task Force a induit une meilleure connaissance du processus FLEGT et impliqué les membres dans les discussions de gouvernance.

Dans le débat, plusieurs remarques ont souligné la distinction à faire entre les impacts de la Task Force sur les individus et ceux sur leur institution. Les impacts sur les individus ont été étayés de plusieurs exemples montrant la répercussion de ceux-ci sur les actions engagées par les membres, ça et là à court, moyen voire long terme (cas de Bikoro près de Bandaka RDC, projet OAB sur l'audit forestier...).

L'annonce de la création de la Task Force et l'effet d'annonce ont aussi eu des impacts sur les bailleurs et autres organisations internationales ainsi que sur les ministres qui ont participé à la 6ème CEFDHAC. En effet, la présentation détaillée de ces processus à un haut niveau a permis aux autorités de comprendre les concepts mais aussi leur mise en oeuvre pratique, notamment le lien entre gouvernance et évaluation de la légalité.

Pour clore la journée, la modération a proposé de présenter **l'analyse des questionnaires** fournis aux participants sous forme d'un graphique en toile d'araignée.

La majorité des membres se sont accordés pour reconnaître que ce graphique en étoile est assez positif voire trop optimiste mais en adéquation avec le travail précédent sur le plus significatif changement. De ce fait, il est en sensible contradiction avec le débat du matin sur l'efficacité et efficacité.

Le graphique a souligné une divergence d'appréciation de la Task Force notamment entre les partenaires techniques et financiers (PTF) et les administrations. Cette divergence s'explique en partie par des considérations culturelles selon lesquelles les PTF ont davantage l'habitude de travailler en réseau que les partenaires de la région, d'où une plus grande sensibilité et donc déception de ne pas voir un réseau dans lequel ils sont impliqués, fonctionner normalement.

La séance a été suspendue à 18h30. Le rendez-vous pour la journée du jeudi a été fixé à 9h00.



La TF n'a pas su répondre aux attentes fondées en elle et les membres en ont pleinement conscience mais elle a individuellement beaucoup apporté à ses membres. Elle n'est donc pas la seule voie pour améliorer la gouvernance ; cependant les valeurs sociales et culturelles ont encore un rôle à jouer dans la lutte contre l'illégalité et l'espoir demeure.

### ***Capacité organisationnelle***

En dépit de responsabilités claires, la composition de la TF n'a pas répondu à sa mission notamment dû à l'absence du secteur privé. Les procédures se sont finalement avérées insuffisamment claires puisqu'elles n'ont pas abouti à des résultats tangibles. Le manque de circulation de l'information est une des raisons majeures au faible fonctionnement de la TF qui en a fait un instrument sans une véritable influence.

Pour compenser le changement fréquent des membres de la TF (quelle que soit la catégorie), mais aussi pour contrecarrer la difficulté d'accéder à un vrai niveau de changement vers l'amélioration de la gouvernance, les fora nationaux vont avoir un rôle à jouer.

Malgré le débat et l'égalité des membres devant la prise de la décision au sein de la TF, les PTF ont fait usage de leur position.

### ***Motivation organisationnelle***

En dépit d'un objectif clair et d'un concept intéressant pour tous les membres, la TF n'a pas répondu aux attentes fixées. La dégradation progressive de l'image de la TF a émoussée la motivation des membres mais, tous considèrent qu'elle a le même principe de fonctionnement que les autres structures de la sous-région en dépit du constat d'insatisfaction.

Quant à l'avenir de la TF, il en ressort 2 perceptions différentes, l'une est orientée vers la pérennisation de la structure (pour lui laisser une chance) tandis que l'autre est orientée vers la (restructuration pour plus de résultats) cessation par manque de résultats.

Par ailleurs, les préoccupations du fonctionnement de la TF et de ses activités n'ont jamais été abordées ailleurs qu'en réunions de ses membres.

Un débat a suivi cette restitution duquel il est ressorti les idées principales suivantes :

La TF n'a pas bénéficié des mêmes moyens que d'autres groupes thématiques pour lui permettre de fonctionner correctement et d'exercer ses activités. Il y a donc un besoin réel d'injecter des moyens financiers à la mesure des tâches confiées à cette plate forme de concertation pour éviter de refaire les mêmes constats dans deux ou trois ans.

Pour une meilleure visibilité de la TF, il y a nécessité d'insérer ses actions dans les débats qui ont cours dans les fora nationaux.

L'une des causes de la non performance de la TF est attribuée à la nature des activités qui embrassent des thèmes vastes et très peu ciblés. Les membres sont unanimes de redimensionner les actions de la TF. Ceux-ci s'accordent pour l'élaboration d'un plan d'actions qui repose sur des thèmes accrocheurs sur la gouvernance, assorties d'une feuille de route. A travers un brainstorming, ces thèmes seront recensés et ordonnés selon des priorités.

Sur la base de la feuille de route élaborée, un budget conséquent doit être proposé où la contribution de la COMIFAC à travers son mécanisme de financement autonome est attendue.

La TF doit absolument mener des actions ayant un intérêt sous-régional auxquelles les pays trouveront un intérêt à adhérer tout en menant leurs activités nationales sur le FLEGT/AFLEG. Les membres s'accordent sur la nécessité de mener des actions sous-régionales en tenant compte des écarts de niveaux d'avancement du processus (A)FLEG(T)/APV dans les pays.

Le comité de pilotage de la TF a montré ses limites. Il est jugé nécessaire de le ramener à une structure légère qui a fait ses preuves ailleurs dans d'autres groupes thématiques dont la Task Force devra s'inspirer.

Les membres mettent enfin l'accent sur des actions de lobbying et de plaidoyer que la TF devra mener dans le cadre de ses activités.

Après la pause café, la modération a proposé une session de brainstorming pour imaginer les raisons d'être d'une nouvelle Task Force régionale.

Cette session s'est poursuivie le vendredi 15 pour fixer de nouveaux objectifs souhaitables à la Task Force.

La séance a été suspendue à 18h45 et le rendez-vous fixé au vendredi 15 mai à 9h00.

### **Journée du Vendredi 15 mai 2009**

La séance du jour a démarré à 9h00 par la présentation du projet de compte-rendu du jeudi 14 mai.

Comme la veille, le document a été lu à partir de la vidéoprojection. Une copie imprimée a été remise aux membres pour une relecture approfondie et la proposition de corrections / amendements.

Seules quelques remarques éditoriales ont été apportées sur les actions à ne pas lister pour ne pas être restrictif et clarifier la « position des PTF (partenaires techniques et financiers) ».

La modération a ensuite lancé le travail du jour sur la définition de la raison d'être de la nouvelle TF ainsi que sa (ses) mission(s) possibles :

**Mission 1**: Elle devrait être un vrai groupe de travail de la COMIFAC dont le travail est ciblé sur des thèmes régionaux précis en conseillant et proposant des orientations à la COMIFAC (groupe experts multi-acteurs). Ses caractéristiques sont :

- Thèmes spécifiques
- Identification d'experts en fonction des thèmes
- Ateliers d'écriture.

**Mission 2**: Elle devrait assurer l'organisation des échanges d'expériences et d'information. Les outils suivants peuvent être exploités :

- Internet via la Plate-forme de communication électronique de la COMIFAC
- Echanges informels d'experts à partir des membres de l'ancienne Task Force
- Réseau d'acteurs ouvert à tous ceux intéressés à la gouvernance forestière.

**Mission 3** : Elle devrait suivre le débat, améliorer la compréhension multi-acteurs sur les questions de gouvernance forestière au niveau national, et capitaliser les informations.

Les divergences de vue se sont progressivement dessinées entre les bailleurs et les autres

participants sur le devenir de l'actuelle Task Force.

La COMIFAC a rappelé que l'essentiel est d'avoir un groupe utile pour COMIFAC ; il n'y a donc pas d'objection à revoir la formulation et le fonctionnement de la Task Force si ce groupe sert bien le Plan de Convergence.

La modération a abouti au constat que la future Task Force pourrait devenir un groupe « experts » ciblant ses débats/ études/ ou expertise sur des thèmes sous-régionaux qui déboucheraient sur des orientations à proposer à la COMIFAC. En terme de 'pertinence' comme de 'faisabilité', cette solution conviendrait.

Après la pause café, la modération propose une visualisation de cette solution sous forme d'une bulle autour de la quelle sont indiquées les caractéristiques (cible, moyens, activités, experts, etc.). Cette visualisation a servi de support à un nouvel exercice qui a consisté à faire rédiger par chaque participant une proposition d'un thème régional qu'il estime important ou prioritaire en lien avec la gouvernance forestière.

Lors du débat qui a suivi, un certain nombre de principes se sont dégagés de façon unanime :

1. Ce groupe régional va agir selon le principe de subsidiarité, c'est-à-dire agir au niveau régional sur des thèmes non traitables au niveau national.
2. Ce groupe fonctionne prioritairement sur des thèmes transversaux (gouvernance / changements climatiques, certification forestière, par exemple).

De même, une liste assez consensuelle de thèmes importants et prioritaires s'est dessinée. Trois grands thèmes ont été retenus:

- A. Légalité, Traçabilité, certification,
- B. Redevances forestières, redistribution des taxes,
- C. Gouvernance et changements climatiques, gouvernance et crise mondiale.

L'ensemble des participants a convenu de cette solution et a demandé que la COMIFAC en prenne acte à l'issue de cette session du vendredi 15 mai. La session a été suspendue pour la pause repas.

Le bureau s'est réuni pour élaborer le communiqué final.

Après le repas, il a été procédé à la cérémonie de clôture précédée de la lecture du communiqué final. Quelques corrections éditoriales ont été apportées sans remaniement de fond.

Mme Jacqueline MADOZEIN, représentant la Coordination Nationale COMIFAC de la RCA a été mandatée par le Secrétaire Exécutif Adjoint pour procéder à la lecture du discours de clôture. Elle a remercié la participation active de tous les invités à cette réunion dont l'enjeu était important et a assuré l'assistance d'avoir bien pris acte des décisions arrêtées afin de remettre ce groupe régional sur de meilleurs rails pour l'avenir de tous et de la COMIFAC.